VOLUME 15 | NUMÉRO 2 | AUTOMNE-HIVER 2022

ESTRIE ZONE VERTE

LA REVUE SEMESTRIELLE DU
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

VERDISSEMENT - MOBILITÉ DURABLE

Les engagements de nos élu.es municipaux

Portrait d'un membre

Programme GEST & GALA des Prix d'excellence

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

ENVIRONNEMENTESTRIE.CA

Édito

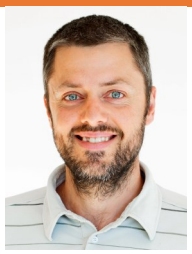

*Par Philippe-David Blanchette, Co-directeur du **CRE Estrie***

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à titre de nouveau co-directeur du CRE Estrie pour vous présenter l'édition automnale de notre revue. Mon arrivée récente me permet de constater tous les jours que le monde de l'environnement est en effervescence et que les choses bougent.

La présente édition a de quoi nous inspirer et vous remarquerez une grande diversité de sujets aussi importants les uns que les autres. Cette inspiration est d'une grande importance dans le contexte post-électoral actuel. Au CRE, nous avons constaté le grand engagement des acteurs environnementaux dans la campagne provinciale. Que ce soit pour organiser des débats ou pour poser des questions aux candidats et soulever des enjeux importants, l'environnement a occupé une place importante dans les discussions. Nous allons veiller à maintenir l'attention sur ces enjeux, vous pouvez compter sur nous.

Cet automne est aussi le moment de grandes rencontres internationales (COP) sur les changements climatiques, en Égypte la COP 27, et sur la biodiversité, à Montréal la COP 15. Le contexte nous impose de passer de la parole aux actes. Comme on le constate à la lecture du numéro, les solutions existent déjà dans nos milieux et on ne peut qu'espérer que nos décideurs soient pragmatiques et les soutiennent.

Tout le monde de l'environnement doit maintenir sa mobilisation pour nous propulser vers l'atteinte de nos objectifs climatiques et nos objectifs en matière de conservation de la biodiversité. Le climat et la biodiversité risquent donc d'être à l'ordre du jour !

En terminant, je vous souhaite une bonne lecture et espère que vous profiterez de ce temps pour apprécier tous les projets positifs dont il est question dans notre présente édition.

Bonne lecture !

Philippe-David Blanchette

Crédit page de couverture :
RECYC-QUÉBEC, Gloria Grenier-Mailhot et Jacinthe Caron

Au sommaire

La mobilité durable en Estrie

La mobilité durable transportée dans la MRC du Granit 3

En marche vers la réduction de l'auto solo en Estrie ! 4

Vélovolt : une expérience vélo différente au Cégep de Sherbrooke 5

La compensation carbone avec Compensation CO_2 Québec 6

L'adaptation aux changements climatiques en Estrie

Espace Saint-Luc : espace vert de fraîcheur au cœur de Magog 7

Des jardins intelligents à la sauvegarde du lac Waterloo 8

Une mobilisation citoyenne bromontoise pour la protection à perpétuité au Mont Gale 10

Lac-Mégantic certifiée « Ville du bien-vivre » 11

Aléa'illeurs : s'inspirer pour oser voir grand ! 12

La gestion des matières résiduelles en Estrie

REP, RRVPE : qu'est-ce que c'est ? 14

Comment faire plus avec ce qu'on a déjà ? 15

Prochain PGMR 2023-2030 : la Ville de Sherbrooke met les bouchées doubles 16

Les engagements de nos élu.es municipaux 17

Le portrait d'un membre : Le RAPPEL 20

Essai de maîtrise en environnement 21

Des GESTes pour le climat 21

GALA des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est 23

Bienvenue à nos nouveaux membres 24

La mobilité durable transportée dans la MRC du Granit

Par Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation, de l'environnement et de l'agriculture à la ***MRC du Granit***

Les enjeux environnementaux préoccupent les élus et l'équipe de la MRC du Granit depuis de nombreuses années. Ils ont poursuivi leur travail visant à mettre en œuvre des mécanismes et des initiatives pour inciter les utilisateurs du territoire à mieux apprécier à protéger le patrimoine naturel de la région.

C'est ainsi qu'en 2021, ils ont entrepris un large chantier de réflexion sur la mobilité durable. S'attaquer aux problématiques de la production des gaz à effet de serre émis par l'auto solo, mais aussi imaginer des solutions pour augmenter l'achalandage du transport collectif et l'adoption du covoiturage par les travailleurs, les étudiants et les citoyens, étaient au menu. Accompagnés par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, tout au long de la dernière année et demie, ils ont procédé à l'élaboration d'un plan d'action en mobilité durable.

Le défi que représente l'étendue du territoire, l'éloignement entre les noyaux villageois ont été du nombre des défis posés lors des réflexions du comité. De plus, le comité avait une volonté affirmée de favoriser la vitalité de l'ensemble des municipalités et de proposer une multitude d'options qui sauront s'adapter à la réalité des différents milieux. Pour s'inspirer, plusieurs cas puisés d'autres régions ont été étudiés.

Lors des travaux d'élaboration de ce plan, que ce soit à travers le sondage, lors des consultations ou en comité de travail, les idées et les solutions ont été regroupées en six axes qui permettent à différents acteurs du milieu de s'engager vers l'atteinte des objectifs fixés à travers 12 actions. La MRC, les municipalités, l'organisme de transport, les partenaires, tous ont un rôle à jouer et des actions à entreprendre. La participation active de tous est garante du succès et de la pérennité de ce plan.

C'est pourquoi, dans un premier temps, un comité permanent sur la mobilité durable dans la MRC a été mis en place afin de veiller au déploiement de ce plan d'action.

La culture de l'auto solo est omniprésente, même si une réceptivité et une ouverture des citoyens, des employeurs et des municipalités est perceptible. Les citoyens ont recours à un seul mode de transport (l'auto solo à 82 %) pour leurs déplacements principaux, soit parce que c'est le plus efficace pour eux, soit parce qu'ils ne connaissent pas d'autres options. Un changement de culture doit s'opérer en augmentant la visibilité des bénéfices qui y sont associés et avec la mise en place des différents projets prévus au plan d'action. Bien renseignés et avec les infrastructures en place, les citoyens auront ainsi la liberté de réduire de façon significative l'utilisation de l'auto solo et d'utiliser des options alternatives pour plusieurs ou l'ensemble de leurs déplacements.

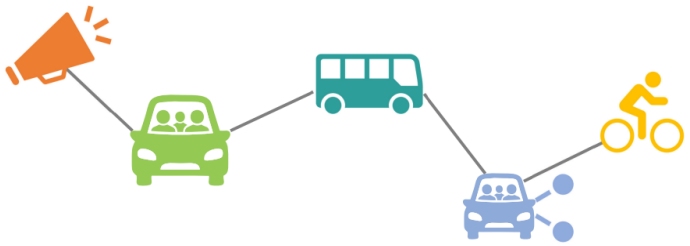

Crédit : MRC du Granit

Pour ne nommer que quelques exemples de projets à explorer : l'analyse des plateformes facilitant le covoiturage sera dans les actions prioritaires tout comme celle de bonifier et de promouvoir le service actuel de transport collectif et de consulter et mobiliser les étudiants vers des solutions de transport adaptées à leurs besoins.

Bref, l'objectif du plan est d'amener lentement les citoyens à adopter de nouveaux comportements parce que les alternatives à l'auto solo seront connues, visibles, auront démontré leur efficacité, mais surtout parce qu'elles seront disponibles et accessibles.

Le plan de mobilité durable du Granit a officiellement été adopté au Conseil des maires à la séance d'octobre 2022. Le plan d'action se déploiera sur un horizon de huit (8) ans soit de 2022 à 2030.

Voir le Plan de mobilité durable de la MRC du Granit

En savoir plus

En marche vers la réduction de l'auto solo en Estrie !

*Par Ariane Lafontaine, chargée de projets au **CRE Estrie***

L'Escouade mobilité est une initiative déployée en 2020 par le CRE Estrie et le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS). Elle consiste à une vaste démarche d'accompagnement de partenaires de divers milieux (MRC, municipalités et entreprises) dans l'implantation de solutions en mobilité durable. Les accompagnements sont offerts gratuitement, grâce à une commandite d'Hydro-Québec et à l'appui financier du Gouvernement du Canada. L'objectif principal de l'Escouade est de réduire les déplacements en auto solo des citoyens sur le territoire de l'Estrie, particulièrement des travailleurs, ainsi que d'encourager l'abandon de la deuxième (ou dans certains cas la troisième) voiture.

Cinq types d'accompagnement sont offerts aux partenaires : des 5 à 7 sur la thématique du covoiturage pour faciliter le maillage entre les employés, des café-conférences sur la mobilité durable, des journées d'essais de véhicules électriques (dont le programme VéloVolt lancé par Équiterre), des analyses terrain pour implanter des aménagements favorables à la mobilité durable ainsi que des accompagnements pour la mise en place d'un service d'autopartage.

Le contexte pandémique dans lequel le projet a été déployé

Crédit : CRE Estrie

ainsi que la réalité de la pénurie de main-d'œuvre actuelle a fait en sorte que les besoins et les priorités de nos partenaires ont évolué au fil du temps et l'Escouade mobilité a dû s'adapter. Par exemple, la promotion active d'options comme le covoiturage et le transport collectif a été mise sur pause en 2020 en raison de contraintes liées à la distanciation physique. Cette période a donc été le moment pour plusieurs partenaires de revoir leur stratégie et d'axer leurs actions à court terme sur la planification du développement des modes de transport durable.

La mobilité durable est toutefois revenue au banc des priorités et des activités ont pu reprendre plus normalement en 2022. Ainsi, l'Escouade mobilité a offert des conférences sur la mobilité durable à l'Université Bishop's à la Foire Écosphère. De plus, la Ville de Eastman, une l'École Montessori ainsi que Tourisme Cantons-de-l'Est ont pu bénéficier d'une analyse de leurs aménagements en mobilité durable. Finalement, une cartographie des déplacements a été produite pour faciliter le covoiturage entre le personnel d'une entreprise estrienne.

Le programme VéloVolt, visant à faire adopter le vélo électrique pour les déplacements quotidiens, a également connu un engouement en Estrie durant la dernière année. Il a en effet été déployé dans deux institutions du territoire, le Cégep de Sherbrooke (voir article suivant : « *Vélovolt : une expérience vélo différente au Cégep de Sherbrooke* ») et l'École Montessori. Des kiosques de prêts de vélos électriques ont aussi été montés lors de trois événements qui ont eu lieu respectivement au Cégep Bishop's, à l'École Montessori et au Parc Jacques-Cartier.

La place de l'auto solo étant encore aujourd'hui prépondérante dans les déplacements de la population estrienne, l'Escouade mobilité planifiera de nouvelles actions dans les prochains mois et continuera de jouer un rôle essentiel pour aider les différents partenaires à participer activement à la transition vers la mobilité durable !

En savoir plus

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Vélovolt : une expérience vélo différente au Cégep de Sherbrooke

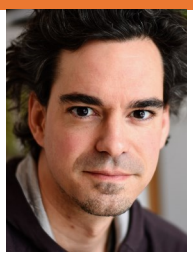

*Par Michel Bélanger, Conseiller en développement durable au **Cégep de Sherbrooke***

Au printemps 2022, le Cégep de Sherbrooke accueillait une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) dans le cadre du projet Vélovolt. Ce projet d'Équiterre, piloté localement par le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), visait à démontrer le potentiel du VEA comme alternative à l'auto solo lors des déplacements quotidiens. L'expérience fut une belle réussite et montre le potentiel du VAE à Sherbrooke.

Vingt employés ont pu tester un VAE, modèle à moteur pédalier, durant une période de deux semaines. Les participants et participantes avaient été choisis en fonction de leur mode de transport principal pour leurs déplacements domicile-travail : l'auto était le choix de la grande majorité. Nous pouvons dire qu'avec sept femmes sur le groupe des vingt cyclistes, celles-ci étaient mieux représentées que ce qui est observé de façon générale sur le territoire de Sherbrooke où elles représentent seulement 12,5 % des cyclistes.

Voici quelques données tirées d'un sondage post-essai :

- 56 % ont déclaré que suite à l'essai, sans considérer le coût, ils voyaient l'intérêt pour utiliser un modèle de vélo électrique similaire pour les déplacements domicile-travail ;
- 33 % voyaient le même intérêt, mais avec un autre type de VAE (ex. : Fatbike électrique, avec assistance sans pédalage, etc.) ;
- 11 % préfèreraient un vélo musculaire (non électrique) ;
- 89 % des personnes ayant démontré un intérêt à utiliser un VAE croient qu'il pourrait devenir leur mode principal de déplacement domicile-travail lors de la belle saison ;
- Le principal frein à son adoption est le prix.

La citation suivante recueillie dans le sondage résume bien l'état d'esprit des participants et participantes après leur essai : *« Belle expérience qui m'a permis de me réconcilier avec le vélo à Sherbrooke. Je réfléchis sérieusement à l'achat d'un vélo à assistance électrique. »*

Crédit : Cégep de Sherbrooke

Devinez quoi ?

Cette personne, et ce n'est pas la seule, s'est bel et bien procuré un VAE dans les semaines suivant l'essai ! Depuis maintenant deux ans, le Cégep de Sherbrooke offre à sa communauté la possibilité d'essayer gratuitement un vélo cargo électrique et vise maintenant à se procurer un VAE moteur pédalier pour permettre de poursuivre les essais avec ce type de vélos sur des plages étendues. La possibilité de faire des essais sur plus d'une semaine apparaît d'ailleurs comme une condition importante dans l'évaluation de ce nouveau mode de transport et la décision de passer à l'action.

Bref, malgré son prix élevé, le VAE représente un choix vraiment prometteur pour accélérer l'adoption de modes de transport alternatif à l'auto à Sherbrooke. L'arrivée de modèles performants et agréables à plus faible coût risque de mener à une petite révolution, tout comme l'accès à des VAE en libre-service sur le territoire de la ville.

En savoir plus sur le transport actif au Cégep
En savoir plus sur Vélovolt d'Équiterre

La compensation carbone avec Compensation CO_2 Québec

Par Laurence Fouquet, écologiste à ***Aménagement forestier coopératif des Appalaches***

Les habitudes de vie et les technologies utilisées actuellement à l'échelle planétaire ne permettent pas encore de réduire nos émissions de carbone à un niveau nul. C'est là qu'entre en jeu la compensation carbone. L'objectif de la compensation carbone est de séquestrer autant ou plus de carbone que celui qui est émis par les activités humaines. Par exemple, l'utilisation de véhicules motorisés, le chauffage et l'alimentation sont tous des aspects de nos vies qui peuvent être compensés.

En 2011, des propriétaires de terres forestières du sud du Québec ont décidé d'offrir leurs terres non-productives afin de créer de nouvelles forêts. C'est à ce moment qu'est né *Compensation CO_2 Québec.* Le principal objectif de cet organisme est d'offrir un service de compensation carbone simple, tangible et transparent par la plantation d'arbres. Le succès des plantations ne pourrait être atteint si les propriétaires n'étaient pas investis dans le projet. C'est pourquoi des ententes sont établies entre les propriétaires et *Compensation CO_2 Québec,* pour assurer la pérennité des plantations sur au moins 50 ans.

Plusieurs projets de compensation sont offerts par *Compensation CO_2 Québec*, mais ils sont tous basés sur le reboisement de terres non-productives (friches agricoles, plantations malades, etc.). Plusieurs projets de reboisement sont des plantations d'épinettes blanches, car le succès de ces plantations en termes de séquestration du carbone est très bon.

Toutefois, plusieurs projets écosystémiques commencent à être mis sur pied. Écosystémique, un grand mot pour dire que ce type d'aménagement forestier « consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle » (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune 2009). Le développement de ces projets est intéressant à plusieurs niveaux. Les plantations écosystémiques favorisent la biodiversité, augmentent la résilience de la forêt face aux changements climatiques et offrent des paysages fabuleux grâce à la variété des essences implantées.

Une autre catégorie de projet s'ajoute tranquillement à notre offre de service : la plantation de haies brise-vent et de bandes riveraines en milieu agricole. Ces plantations ont l'avantage de séquestrer du carbone en plus d'offrir plusieurs services écosystémiques. Les bandes riveraines sont de larges bandes qui bordent les côtés des cours d'eau. Elles aident à améliorer la qualité de l'eau en filtrant les sédiments, les pesticides et les fertilisants provenant des champs environnants. De plus, elles limitent l'érosion des berges et diminuent la température de l'eau pour créer un environnement plus propice aux espèces aquatiques. Les haies brise-vent sont des rangées d'arbres qui ont pour fonction principale de diminuer la vitesse du vent. Elles présentent de nombreux avantages dont la diminution de l'assèchement éolien du sol, une protection des cultures et une limitation du lessivage des pesticides et fertilisants. Elles offrent aussi une aire de repos, d'alimentation et de reproductions à plusieurs espèces fauniques.

Ces projets, un peu différents des plantations plus traditionnelles en monoculture, proposent de nombreux avantages pour l'environnement, mais posent de grands défis à relever. Notamment, la mise en terre de plusieurs essences d'arbres est un défi de taille pour le reboiseur, de plus, les feuillus demandent un suivi particulier pour limiter le brout par les cerfs. Toutefois, c'est un défi que les propriétaires et *Compensation CO_2 Québec* sont prêts à relever !

Il reste important de rappeler que la première chose à faire lorsque l'on parle de compensation carbone est de revenir à la réduction à la source. La séquestration demeure une belle option pour les émissions qu'on ne peut éviter, mais l'objectif devrait être d'en avoir besoin le moins possible ! Il faut prendre le temps de s'arrêter quelques minutes pour déterminer ce qui nous est possible de réduire. Est-ce que nous avons la possibilité de faire du covoiturage, d'utiliser le transport en commun et le transport actif ? Est-il possible de réduire notre consommation de viande et de produits transformés ou importés ? Peut-on limiter l'utilisation des emballages à usage unique ? Tous ces changements réunis peuvent être déstabilisants au début, mais en essayant un geste à la fois, il est facile de les intégrer à notre routine et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre… un changement à la fois ! En savoir plus

Crédit : Compensation CO_2 Québec

Espace Saint-Luc : espace vert de fraîcheur au cœur de Magog

Par Janie Lezoma, conseillère en environnement à ***la Ville de Magog***

La Ville de Magog transformera bientôt le site qui regroupait autrefois les travaux publics et l'écocentre en un nouvel espace vert et citoyen. Le terrain, qui a dû être décontaminé, se situe derrière le centre des services techniques au 520, rue Saint-Luc.

Un espace de 22 000 m^2, équivalant à 4 terrains de football

Le quartier fait partie des îlots de chaleur identifiés au Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Magog. Des institutions sociaux-communautaires comme des résidences pour personnes âgées, des écoles et une bibliothèque se situent à moins de 500 mètres. L'idée de transformer ce terrain vague en îlot de fraîcheur a germé. Plusieurs partenaires ont manifesté leur intérêt et une subvention a été obtenue dans le cadre du programme Climat municipalité 2 du MELCC.

Conçu par et pour la communauté

Des ateliers d'idéation et des consultations auprès des citoyens et de certains groupes spécifiques, dont les personnes ainées et les jeunes, ont été le point de départ de la conception du plan d'aménagement. En tout, plus de 400 personnes y ont contribué en plus de l'équipe municipale, des consultants d'Action Climatiq ACQ et de certains acteurs clés locaux.

Principaux éléments de l'aménagement de l'îlot de fraîcheur

- Forêt urbaine d'environ 6 000 m^2 avec différents végétaux indigènes et adaptés à la nature du sol.
- Jardin communautaire pour une agriculture urbaine.
- Prairie herbacée pour plus de biodiversité et moins d'entretien.
- Bassin de biorétention pour la gestion des eaux de surface.

Suivi des températures

En collaboration avec Jean-Nicolas Côté (chargé de cours au CUFE et doctorant au département de géomatique appliquée de l'Université de Sherbrooke pour compléter une thèse sur le calcul de la vulnérabilité aux changements climatiques à l'aide de l'intelligence artificielle et des systèmes d'information géographique), dix capteurs de températures ont été installés à des endroits stratégiques sur et autour du site en juin 2021 afin d'obtenir des mesures réelles et en continu. Les données déjà recueillies serviront de référence et seront comparées avec les futures mesures afin de déterminer le réel pouvoir de refroidissement de l'aménagement. Ce suivi sera en place pendant plusieurs années afin de suivre l'évolution des résultats en fonction du développement des végétaux, notamment les arbres qui gagneront en maturité et donc en pouvoir rafraîchissant.

Îlot de chaleur : mesure des températures

Les capteurs ont permis d'évaluer le phénomène d'îlot de chaleur du quartier en comparant les mesures avec celles de la station météorologique d'Environnement Canada aux abords du lac Memphrémagog. Les résultats de l'été 2021 et 2022 sont relativement semblables.

- Température maximale mesurée par les capteurs de 39,7 °C
- Différence moyenne entre 12 h et 17 h de 5,5 °C
- Différence de température en l'absence ou en contexte d'îlot de chaleur dépassant les 11 °C lors d'une journée chaude d'été
- Plus la température est élevée, plus la différence est marquée.

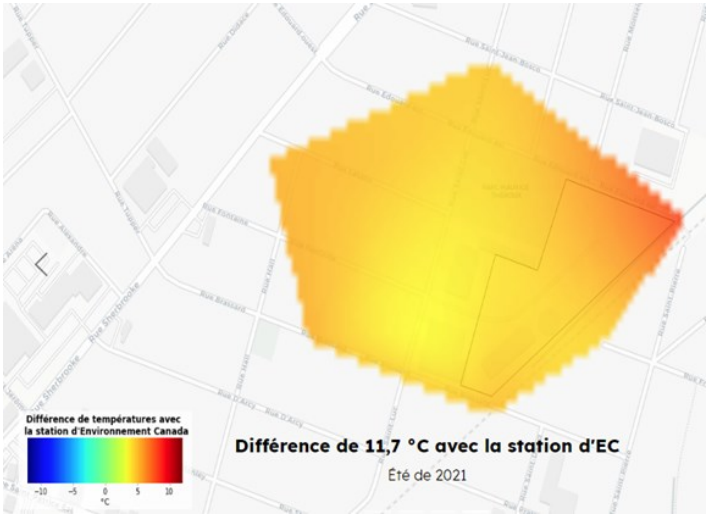

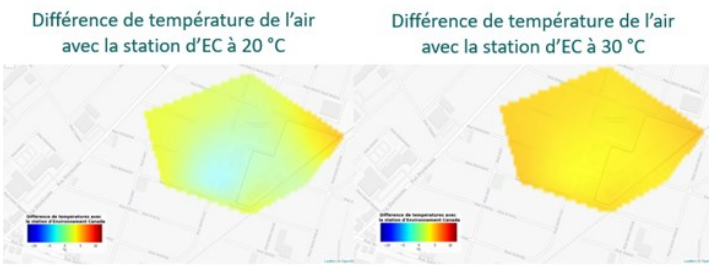

Crédits : Ville de Magog

Espace Saint-Luc : espace vert de fraîcheur au cœur de Magog (suite)

Autres volets du projet

Le projet de l'Espace Saint-Luc comporte un volet sociocommunautaire regroupant plus d'une dizaine de partenaires. La plantation se fera sous forme de reboisement social avec Arbre Évolution et La Fôret qui marche. La population sera d'ailleurs invitée à participer à cette activité. L'agriculture urbaine se fera sous la responsabilité du CEPOP qui favorise l'intégration sociale de personnes effectuant un retour aux études ou en milieu de travail. Le jardin communautaire alimentera un marché de quartier par des produits écologiques et locaux. En collaboration avec l'AQDR, un parcours d'exercice adapté aux personnes ainées est prévu afin que celles-ci puissent profiter de l'espace de façon sécuritaire en intégrant de saines habitudes de vie.

Crédit : Ville de Magog

Rivière Tomifobia. Crédit : CRE Estrie

Des jardins intelligents à la sauvegarde du lac Waterloo

*Par Bianca Duceppe, secrétaire d'**Action Lac Waterloo (ALW) et** Michel Laliberté, responsable des communications à **l'OBV Yamaska***

Comme dans de nombreux lacs dans le sud du Québec, le lac Waterloo est en surcharge de phosphore. Cet apport nuit à la santé du lac, cause des éclosions de cyanobactéries et favorise la prolifération de plantes aquatiques indésirables. Les sources de phosphore dans les cours d'eau sont habituellement de nature agricole. Mais celles présentes dans le lac Waterloo originent également de sources urbaines. Plus de 50 % en proviendraient, selon une étude de l'Université de Sherbrooke.

Jardin rue des Flandres. Crédit : OBV Yamaska

Depuis plus de 30 ans, les membres d'Action Lac Waterloo (anciennement les Ami.e.s du bassin versant du lac Waterloo) travaillent à améliorer l'état du lac. Durant plusieurs années, l'organisme a sollicité l'avis d'experts et analysé maintes solutions pour réduire l'apport en phosphore vers le lac, une source d'inquiétude pour les citoyens.

En 2018, trois finissantes au baccalauréat en génie civil de l'Université de Sherbrooke se sont intéressées à cet enjeu. Le trio de futures ingénieures, composé de Alice Boisvert-Chapdelaine, Virginie Simard et Justine Sirois, a étudié quelle serait l'efficacité d'aires de biorétention pour réduire la quantité de phosphore de sources urbaines vers le lac Waterloo. L'hypothèse de base de leur projet est que des jardins de pluie aménagés tout autour du plan d'eau permettraient de réduire la quantité d'eau de ruissellement chargée de phosphore se dirigeant vers le lac.

Les dirigeants d'Action lac Waterloo (ALW), avec qui les trois étudiantes avaient beaucoup échangé, ont vu dans le projet une solution économique et efficace pour renverser la vapeur pour le lac. Ils ont convaincu la Ville de Waterloo ainsi que la MRC de La Haute-Yamaska d'investir dans cette solution. Elles ont accepté. La Ville a mis sur pied un programme de subventions pour aider financièrement ses citoyens à aménager une telle infrastructure verte sur leur terrain. Ceux-ci peuvent obtenir un remboursement de 50 % des coûts occasionnés jusqu'à concurrence de 750 $. De son côté, la MRC a versé une subvention de 60 000 $ à ALW pavant la voie en 2020 à la création du projet Jardins intelligents.

Le développement d'un réseau de jardins intelligents constitue une des priorités d'Action lac Waterloo, soutient Esther Déom, présidente de l'organisme. « C'est un projet qui rejoint plusieurs objectifs importants et à différents niveaux. Tout en représentant une solution abordable, durable et efficace à la surcharge en phosphore du lac, il permet également de développer le sentiment d'appartenance à la communauté waterloise en offrant un projet auquel les citoyennes et citoyens de Waterloo peuvent adhérer. Enfin, il permet de sensibiliser la population à l'importance de l'eau dans notre quotidien. »

La beauté du projet est que ses bienfaits environnementaux sont multiples, signale Sabine Vanderlinden, gestionnaire de projets à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska). Outre la réduction du phosphore se dirigeant vers le lac, dit-elle, les jardins intelligents permettent de recharger la nappe phréatique à proximité où les eaux pluviales tombent, les fleurs plantées attirent des pollinisateurs, les végétaux servent d'habitats aux oiseaux. Et c'est sans compter, ajoute-t-elle, que la création de jardins intelligents vient réduire les ilots de chaleur, un des grands problèmes environnementaux en milieu urbain.

Aspect communautaire

Le projet a en plus un impact positif sur la vie communautaire waterloise. La Maison des jeunes l'Exit de Waterloo est devenue un partenaire d'ALW. Les jeunes qui fréquentent l'institution mettent l'épaule à la roue en produisant des plants indigènes. Une fête des plantes a été organisée sur place et les citoyens ont pu en acheter pour les planter dans leurs jardins de pluie.

Jardin rue des Flandres. Crédit : OBV Yamaska

Des jardins intelligents à la sauvegarde du lac Waterloo (suite)

Les personnes intéressées par les jardins intelligents ont pu prendre part à une tournée des jardins existants. Une vingtaine de personnes y ont participé profitant de l'occasion pour discuter avec les propriétaires de six jardins. Quelques participants provenaient de municipalités voisines. Cette activité permet en plus d'assurer la pérennité du projet, car il met les citoyens à l'œuvre.

La gestion des eaux de ruissellement est un enjeu majeur dans le monde municipal. Pas étonnant que le projet Jardins intelligents ne passe pas inaperçu dans la région. Pas moins de six municipalités (Bromont, Canton de Shefford, Cowansville, Farnham, Granby et Lac-Brome) ont imité la Ville de Waterloo en créant cette année leur propre programme de subvention destiné aux citoyens. L'OBV Yamaska souhaite qu'une vingtaine de municipalités de son bassin versant adhèrent au projet.

Cet intérêt pour le projet dépasse les frontières de la région. ALW, la Ville de Waterloo et l'OBV Yamaska reçoivent des demandes de partout au Québec pour témoigner des impacts du projet.

Depuis le lancement du projet il y a trois ans, une quinzaine de jardins intelligents ont été aménagés à Waterloo. Cette année, les techniciens de l'OBV Yamaska ont effectué quelque 150 visites de propriétés dans les sept municipalités concernées. Près d'une centaine de rapports favorables, indiquant que les terrains sont propices pour y aménager un jardin de pluie, ont été produits. Les citoyens les aménageront cet automne ou l'année prochaine.

Le concept de jardins intelligents s'est attiré l'attention de beaucoup de monde. Ses trois créatrices ont remporté les grands honneurs au concours Capstone project auquel participaient 17 universités canadiennes. Et la Ville de Waterloo s'est vue attribuer 4 fleurons du Québec et le prix Reconnaissance en verdissement en 2021 pour son projet Jardins intelligents.

En savoir plus

Une mobilisation citoyenne bromontoise pour la protection à perpétuité au Mont Gale

Par toute une bande de bénévoles dévoués

Depuis plus d'une année, un regroupement de citoyens appelé Protection mont Gale s'affaire à protéger 32,8 acres d'une vieille forêt à haute valeur écologique située au Mont Gale à Bromont. Grâce à la bonne volonté, à la créativité et aux efforts de toutes les parties impliquées dans les négociations, un plan réaliste de financement a été établi, lequel fait appel aux contributions du propriétaire du terrain, de la Ville de Bromont, des deux paliers de gouvernement via différents programmes dont Corridor appalachien peut bénéficier ainsi que de la population et des entreprises, tous bénéficiaires de la protection de ce milieu naturel.

L'objectif de ce plan de financement est de permettre l'acquisition, par Corridor appalachien, de cette partie de la forêt dans le but de la protéger à perpétuité. Le terrain, qui est situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation actuel de la Ville de Bromont, était à l'origine destiné au développement résidentiel.

Contribuez à sauvegarder notre patrimoine environnemental

Le regroupement fait aujourd'hui appel à la générosité et à l'engagement des citoyens et des entreprises soucieux de la protection de l'environnement pour compléter le financement de ce projet d'acquisition de terrains au coût de 2,5 millions $. Témoignez concrètement votre soutien à cette action citoyenne en faisant un don qui permettra de protéger — à perpétuité — une forêt riche en biodiversité en plus d'abriter de nombreuses espèces en situation précaire au Québec et/ou au Canada. À la veille des fêtes, c'est le cadeau idéal à se faire collectivement et à léguer aux générations futures. Il reste moins de **140 000 $ à amasser d'ici le 7 décembre 2022** pour compléter le montage financier.

Comment faire un don ? Tous les montants sont bien sûr les bienvenus. Pour les dons de 1 000 $ et plus, un formulaire d'engagement de don auprès de Corridor appalachien est accessible sur le site Internet de l'organisme, de même que sur le site de protection du mont Gale. Pour les dons de moins de 1 000 $, rendez-vous directement sur le site Internet du Corridor appalachien. Un reçu donnant droit à des crédits d'impôt sera remis pour la totalité de la valeur du don. Le regroupement de citoyens Protection Mont Gale vous remercie à l'avance de permettre la conservation d'un milieu naturel qui contribue au bien-être de tous. **Tous ensemble, donnons-nous. Une forêt. Pour la vie.**

Lac-Mégantic certifiée « Ville du bien-vivre »

*Par la **Ville de Lac-Mégantic***

En juin 2017, Lac-Mégantic est devenue la 1re et unique ville Cittaslow au Québec, et la première ville francophone Cittaslow des Amériques. Ce réseau international regroupe 236 villes de moins de 50 000 habitants dans 30 pays, dont 4 seulement au Canada, incluant Lac-Mégantic.

Cittaslow International est né en Italie en 1999, inspiré du mouvement Slow Food qui prône, entre autres, une alimentation locale saine, le plaisir de manger et les traditions culinaires. Les villes Cittaslow reconnaissent le plaisir de prendre le temps, préservent la qualité de vie, renforcent les liens sociaux et les liens avec la nature. Elles orientent leurs choix dans un esprit de pérennité.

La démarche Cittaslow de Lac-Mégantic a débuté en 2014, orchestrée par des citoyens.nes de la communauté, soutenus.es par la Ville de Lac-Mégantic. Animé par un besoin de se définir une identité forte suite à la tragédie ferroviaire qui affectait toute la communauté, le comité a déployé maints efforts pour sensibiliser les acteurs locaux aux valeurs Cittaslow, en plus de travailler l'appropriation de celles-ci dans différentes sphères de développement global.

Ainsi, la certification officielle a été obtenue par la Ville de Lac-Mégantic en juin 2017, après avoir répondu à une charte de 72 critères, répartis en 7 domaines :

1. Énergie et environnement
2. Infrastructures
3. Qualité urbaine
4. Agriculture, tourisme et artisanat
5. Hospitalité, sensibilisation et formation
6. Cohésion sociale
7. Partenariats

Concrètement, la certification Cittaslow valorise le bien-vivre et le développement durable local par le biais d'actions structurantes comme celles-ci, sans s'y limiter. Lac-Mégantic en a fait des leviers de développement importants qui se retrouve aujourd'hui de manière transversale dans sa planification stratégique 2020-2025 :

- mise en valeur du patrimoine historique ;
- commercialisation de produits locaux, du terroir et de l'artisanat local ;
- étalage des savoir-faire ;
- création d'événements locaux culturels ;
- multiplication des espaces verts et des zones piétonnes, développement de pistes cyclables et de réseaux de transports alternatifs ;
- réduction de la consommation énergétique ;
- développement de commerces de proximité ;
- accueil et hospitalité envers les nouveaux résidents et les touristes.

D'ailleurs, depuis quelques années, plusieurs projets innovants, stimu-

De gauche à droite en haut : Jean Dubé, Mélanie Martin, Bernard Boulet, Sonia Dumont, Claude Grenier. En bas : Marie-Jo Bélanger, Caroline Mercier, Julie Morin, Catherine Sasseville-Lahaie. Crédit : Jean-Sébastien Dutil

Lac-Mégantic certifiée « Ville du bien-vivre » (suite)

lants et inspirants prennent vie dans la communauté de 5 800 citoyens : L'installation du premier micro-réseau électrique au Québec dans son nouveau centre-ville (panneaux solaires, domotique et batteries de stockage ; le déploiement du Quartier Artisan [accélérateur d'entreprises, espace de co-working et programme d'attraction pour artisan entrepreneur], sensibilisation et protection accrue relativement à la réserve de ciel étoilé ; adoption d'un plan directeur vélos et déplacements actifs, création d'une Commission de l'innovation et de la transition écologique [Cité] ; multiplications des événements culturels, sportifs et plein air sur le territoire, rédaction en cours d'un plan d'action touristique prônant les valeurs Cittaslow ; présence d'un écosystème impressionnant d'acteurs locaux mobilisés autour de l'accueil des nouveaux citoyens et des visiteurs. Les parcs et espaces verts sont omniprésents sur le territoire, la protection du lac et de la biodiversité a pris une place prépondérante, plusieurs initiatives citoyennes sont déployées [incroyables comestibles, journées électriques, animation de la place éphémère, etc.], de même que la mise en valeur du patrimoine bâti et immatériel. Les valeurs Cittaslow, devenues celles de la Ville et de la communauté également, sont donc au cœur de la grande majorité des réflexions entreprises, des actions déployées et des partenariats développés.

Lac-Mégantic voit en la certification Cittaslow et les valeurs que le mouvement représente une unicité qui contribue grandement à son développement et l'attraction de son territoire. C'est pourquoi la Ville compte accentuer, au cours des prochaines années, le déploiement et le rayonnement de Cittaslow Mégantic. L'objectif ultime : déployer encore plus d'initiatives structurantes et inspirantes, pour ainsi poursuivre collectivement l'amélioration de la qualité de vie des Méganticoises et des Méganticois, générer de la fierté et inspirer d'autres communautés. En savoir plus

Aléa'illeurs : s'inspirer pour oser voir grand !

*Par Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à la **MRC de Coaticook***

En mai dernier, la MRC de Coaticook organisait une mission en France sur l'adaptation aux aléas fluviaux en milieu agricole pour faire suite à l'obtention du prix Inspiration MMQ obtenu au congrès de la FQM en 2019 pour le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook. Une délégation multisectorielle de 12 personnes composée de membres du personnel et d'élus de la MRC de Coaticook de même que de représentants de l'UPA-Estrie, du COGESAF, du secteur universitaire et du MAMH, a eu la chance d'échanger avec les communautés françaises les plus innovantes dans le domaine. De ces rencontres, la délégation québécoise a émis plusieurs constats et recommandations qui sont colligés dans le rapport de mission.

Cette expérience hors du commun a permis à la MRC et ses partenaires de faire le plein d'idées, d'établir des partenariats et de se mettre en action pour aller plus loin en matière de résilience du territoire face aux inondations par l'adoption d'un plan d'action.

Voici quelques exemples d'éléments qui ont particulièrement inspiré la MRC : Parmi les territoires visités, certains ont misé sur l'aménagement de plusieurs **ouvrages hydrauliques douces** en milieu agricole. Ces structures permettent le maintien des activités agricoles et les producteurs bénéficient de **compensation financière**. Cette reconnaissance collective des efforts du secteur agricole permet de positionner les producteurs agricoles au cœur de la solution plutôt qu'au centre du problème. Nous avons également été inspiré par les initiatives de **réduction de la vulnérabilité des entreprises agricoles** dont l'accompagnement technique et financier vise à reconnaître la réalité des producteurs agricoles en **s'adaptant à chaque contexte d'entreprise** que ce soit pour des

Aléa'illeurs : s'inspirer pour oser voir grand ! (suite)

projets de reméandrage de cours d'eau, de perte de superficie agricole comme zone d'expansion des crues, d'adaptation de leur installation pour la poursuite de leur activité en zone agricole ou la relocalisation de certains équipements en dehors de la zone inondable.

Visite terrain d'ouvrage d'hydraulique douce.
Crédit : MRC de Coaticook

Nous avons également été impressionnés par la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps qui, malgré la présence de digue et l'absence d'inondation majeure depuis 150 ans, redouble d'efforts avec l'aide d'architectes et par la mise en place d'une **stratégie foncière proactive**, pour rendre le **cadre bâti plus résilient** aux inondations afin de mieux vivre avec l'eau et les risques d'inondation.

Nous avons pu également constater l'importance des efforts déployés pour **instrumenter les bassins versants** permettant de développer des outils prévisionnels arrimer aux mesures d'urgence.

Finalement, l'ensemble des territoires rencontrés déployaient beaucoup d'efforts en sensibilisation de la population aux risques d'inondation afin de maintenir la **mémoire du risque** et rendre la population plus résiliente en étant mieux préparés aux inondations.

Forte de cette expérience, la MRC a émis plusieurs recommandations adressées au gouvernement du Québec.

Celles-ci visent entre autres :

- une **meilleure gouvernance** des enjeux d'inondation par la **décentralisation** et la mobilisation d'acteurs locaux ayant pleine compétence sur les actions,
- la **pérennisation des fonds gouvernementaux** dédiés à la prévention des risques d'inondation,
- une **plus grande souplesse dans le financement** des projets de résilience en reconnaissant tous types d'aléas fluviaux, incluant les cônes alluviaux,
- à reconnaître l'importance de travailler non seulement sur la réduction de l'aléa, mais également sur la **réduction de la vulnérabilité** du territoire et ce, en finançant des projets d'aménagement résilient qui va au-delà de l'adaptation des bâtiments municipaux et patrimoniaux, mais en considérant l'ensemble du cadre bâti, incluant les entreprises agricoles et à financer davantage **l'instrumentation des bassins versants**,
- à rendre ces informations disponibles aux municipalités afin qu'elles puissent arrimer les mesures d'urgence à ces connaissances.

Délégation française multisectorielle. Crédit : MRC de Coaticook

La MRC a eu la chance de recevoir à son tour une délégation française multisectorielle en octobre dernier afin de poursuivre les échanges avec des intervenants territoriaux québécois. Ces échanges sont riches et porteurs, car ils nous aident à ouvrir nos horizons et à mettre en perceptive les opportunités et enjeux qui s'offrent à nous pour faire face aux aléas fluviaux.

En savoir plus

REP, RRVPE : qu'est-ce que c'est ?

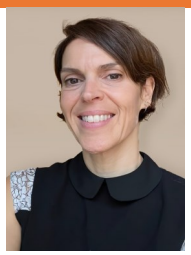

*Par Catherine Turcotte, agente de recherche et de planification, opérations à **RECYC-QUÉBEC***

Quand on pense Estrie, on pense entre autres à des paysages bucoliques, à des escapades touristiques, à de vastes champs agricoles. Est-ce que votre organisation met en marché ou utilise des produits agricoles comme des plastiques d'enrobage de balles de foin ou encore des tubulures d'érablière ? Ce ne sont que deux exemples de produits agricoles qui seront visés dès le 30 juin 2023 par le RRVPE : le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Les contenants pressurisés de combustibles à usage unique (ex. : petites bonbonnes de propane pour le camping) et les produits pharmaceutiques seront quant à eux visés dès le 30 juin 2024 par ce même Règlement. Il est important que les organisations œuvrant entre autres dans les secteurs agricole, touristique et pharmaceutique s'informent dès maintenant afin de s'assurer d'être conformes le moment venu. Le texte qui suit, nous l'espérons, vous aidera à mieux comprendre le monde de la REP et ses implications pour les ICI et pour les particuliers. Bonne lecture !

La responsabilité élargie des producteurs ou REP est un instrument de politique publique selon lequel la responsabilité des entreprises qui mettent en marché certains produits s'étend au-delà de la vente ou du service après-vente pour inclure leur gestion en fin de vie. Les produits visés par la REP sont habituellement ceux ayant un impact élevé sur l'environnement et dont le coût de gestion en fin de vie est peu rentable.

Au Québec, en 2001 l'industrie des peintures a été la première visée par une réglementation REP, suivie en 2004 par le secteur des huiles. Ces premiers programmes de REP ont mené au Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE), entré en vigueur en 2011. Depuis, c'est via ce Règlement que sont identifiés les produits visés ainsi que les obligations des entreprises ; elles peuvent créer leur propre programme de récupération ou joindre un organisme de gestion reconnu (OGR) par RECYC-QUÉBEC.

La REP est une application du principe « pollueur payeur » puisque les coûts de gestion des produits visés en fin de vie sont internalisés dans leur prix de vente. Ce sont donc les consommateurs, via leurs achats, qui financent les programmes de récupération de ces produits. Afin de demeurer compétitives sur le marché, les entreprises doivent innover pour réduire les coûts associés à la valorisation de leurs produits. Le RRVPE vise plusieurs produits, dont les appareils électroniques et les lampes au mercure, ces produits sont utilisés tant par les entreprises que par les particuliers.

Impacts pour les organisations

Les ICI, peu importe leur taille, doivent s'informer auprès des responsables des OGR et des programmes individuels pour s'assurer de retourner les différents produits visés au bon endroit. Tous les programmes découlant de la REP offrent des points de dépôt et/ou des services de collecte selon le type de matières et les volumes à récupérer, il est donc primordial de s'informer afin de se départir adéquatement de ces matières.

Depuis le 30 septembre 2022 la récupération ou la valorisation de tout produit visé par le RRVPE doit obligatoirement être confiée à un OGR ou à une entreprise opérant un programme individuel. Nul ne peut récupérer ou valoriser les produits visés sans le faire par l'entremise d'un programme conforme au règlement.

Les **organismes municipaux** et du secteur de l'environnement ont un rôle important à jouer pour favoriser la bonne gestion des produits assujettis à la REP, entre autres en évitant d'utiliser les services d'entreprises dont les activités sont dorénavant illégales (ex. : ferrailleurs ou organismes locaux non enregistrés dans un programme reconnu), en effectuant la promotion des bonnes pratiques auprès de la population et en appuyant le déploiement de points de dépôt officiels pour ces produits, en particulier au sein du réseau d'écocentres municipaux.

Impacts sur l'environnement en général

Comme les entreprises sont responsables de leurs produits pour l'ensemble de leur cycle de vie, elles ont intérêt à favoriser l'écoconception et concevoir des produits respectueux de l'environnement dont la gestion en fin de vie est facilitée.

En rapportant un produit en fin de vie dans un point de dépôt officiel, on s'assure que ses différents composants sont traités selon la hiérarchie des 3RV, via la bonne filière et qu'ils ne se retrouvent pas à l'enfouissement.

Enfin, la REP vise le changement des comportements de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des produits visés ce qui permet entre autres de réduire l'élimination ainsi que les impacts environnementaux associés.

Seulement en Estrie, il existe des centaines de lieux où rapporter les produits visés par la REP ! Pour trouver un point de dépôt, consultez l'application Ça va où ?
Pour connaître les services offerts aux ICI, contactez directement l'OGR ou le programme selon le produit.

En savoir plus

Comment faire plus avec ce qu'on a déjà ?

Retour sur le colloque ÉCONOMIE CIRCULAIRE, S'inspirer pour passer à l'action

*Par Benjamin Gauthier, chargé de projets en économie circulaire pour **Synergie Estrie - Sherbrooke** et Alexandre Demers, adjoint à la transition écologique au **CRE Estrie***

Connaissez-vous la vraie valeur des déchets ? Existe-t-il des moyens de faire autrement afin que les rebuts gagnent en valeur ? Ce sont des questions qui se posent de plus en plus dans les milieux industriel et municipal. Le *colloque ÉCONOMIE CIRCULAIRE - S'inspirer pour passer à l'action* a permis d'explorer de nombreuses solutions avec un large éventail d'organismes en tentant de répondre à ces questions fondamentales. Organisé sur deux jours les 1er et 2 juin derniers, le colloque a été bien reçu et apprécié par les participants. Retour sur l'événement !

D'abord, pour ceux et celles qui se demandent ce que mange en hiver l'économie circulaire, le *Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire* la définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». Ce concept s'articule autour d'un ensemble de 12 stratégies qui permettent d'orienter les décisions afin d'opérationnaliser le développement durable au cœur des activités des organisations.

Crédit : Agnès Mager Grandmaison

Avec sa trentaine de conférences, le colloque visait à mieux faire comprendre les différents principes entourant l'économie circulaire à un public varié, allant d'élus municipaux jusqu'à des chefs d'entreprise en passant par divers acteurs du développement social et économique. C'est pourquoi les assises de l'événement s'appuyaient sur la présentation de ces 12 stratégies à travers des exemples et des outils concrets. Pour ce faire, le comité organisateur a déniché aux quatre coins de l'Estrie, incluant les deux nouvelles MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, des entreprises qui ont adopté une ou plusieurs de ses stratégies dans leur modèle d'affaires.

Illustrons en s'attardant à l'une de ces stratégies, l'écoconception : il s'agit de concevoir un bien de manière réfléchie afin de réduire les impacts de son utilisation ou de sa gestion en fin de vie. Cette conception mieux planifiée s'effectue habituellement en utilisant des matériaux recyclés, recyclables ou plus durables ou encore en minimisant son empreinte à travers son cycle de vie. Le cas présenté au colloque est celui d'une entreprise de matelas qui propose différentes bases et mousses afin que sa clientèle l'assemble selon ses besoins. Si la personne est insatisfaite ou que ses besoins changent, elle peut acheter de nouvelles mousses. Les parties modifiées, si elles sont encore en bon état, peuvent être réutilisées dans un autre matelas. Ainsi, en choisissant un matelas écoconçu, on réduit la quantité de matelas à gérer en fin de vie tout en encourageant l'économie locale.

La programmation de la deuxième journée posait un regard différent sur le concept d'économie circulaire, soit celui des municipalités et des MRC. Ces organismes sont chargés de réglementer et d'aménager le territoire qu'ils occupent. Ils peuvent donc agir comme facilitateur à l'intégration de l'économie circulaire au sein de leur communauté. La réglementation, l'un des outils phares de ces acteurs, était l'un des sujets clés de cette journée.

Actuellement, plusieurs localités ont déjà mis en place des règlements favorisant explicitement ou implicitement l'économie circulaire. Celui qui a fait le plus parler est un règlement sur les écofrais : il a même fait écho sur d'autres conférences au courant de la journée. Le concept est de sélectionner certains articles dont on souhaite décourager l'achat en proposant une alternative plus durable. Le règlement en question vise des articles à usages uniques comme les bouteilles d'eau et les contenants de lave-vitre. Ainsi, la personne a le choix d'acheter une bouteille d'eau jetable paie un écofrais, qui à son tour sert à financer des projets verts, ou d'utiliser une fontaine pour remplir sa gourde réutilisable.

Crédit : Bureau Estrien de l'audiovisuel et du Multimédia (Le BEAM)

À la lumière des réponses des participants ayant répondu au sondage de satisfaction et comme le comité organisateur l'espérait, le colloque aura été une source d'inspiration pour plusieurs participants afin de passer à l'action. Il va s'en dire que d'autres événements similaires seront proposés à la région pour continuer d'inspirer. En savoir plus : la chaîne YouTube de Synergie Estrie pour écouter plusieurs entrevues enregistrées lors de l'événement.

Prochain PGMR 2023-2030 : la Ville de Sherbrooke met les bouchées doubles

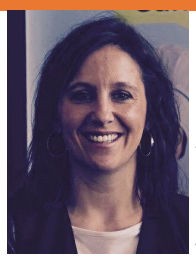

*Par Anne-Sophie Demers, agente de projets en environnement de la **Ville de Sherbrooke***

À l'instar des autres municipalités et MRC du Québec, la Ville de Sherbrooke s'est attelée à la rédaction de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2022. Cette démarche consiste à élaborer, de façon concertée avec le milieu, un plan pour :

- Mieux contrôler les matières résiduelles générées sur notre territoire
- Se doter d'objectifs de valorisation
- Préciser un plan d'action cohérent avec les objectifs et politiques édictés par les gouvernements du Québec et du Canada.

Le PGMR 2023-2030 cible plusieurs enjeux liés à la consommation et à la préservation des ressources, et insiste sur la modification des habitudes de consommation. Il repose sur les principes des 4 RV-E (Repenser, Réduire, Réemployer, Valoriser et Éliminer). L'objectif principal : que l'élimination soit réservée uniquement au résidu ultime !

Défis à venir

- Favoriser la réduction à la source et le bon tri des différentes matières.
- Offrir la collecte des matières organiques (MO) à l'ensemble des immeubles de six logements et plus.
- Réduire le gaspillage alimentaire.
- Améliorer le taux de matières recyclées et la participation aux collectes de matières recyclables et organiques dans le secteur des ICI.
- Augmenter le tri et la valorisation des matières dans le secteur CRD.

Les actions en cours au Bureau de l'environnement :

Réduire à la source

- Adoption d'une Stratégie de réduction des articles à usage unique (SRAUU), débutée en 2022 par la mise en application du règlement visant à bannir les sacs d'emplettes à usage unique.
- Élaboration d'une démarche de concertation et d'information destinée au milieu commercial pour réduire certains articles à usage unique. Porteuse du projet, Entreprendre Sherbrooke accompagne une cohorte de 25 ICI dans la phase pilote du projet. À terme, la SRAUU visera à bannir 11 articles à usage unique d'ici 2030 !
- Poursuite et bonification du Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables, qui permet de réduire :
  - l'empreinte écologique et du bilan carbone liés aux matières résiduelles ;
  - l'extraction des matières premières ;
  - les gaz à effet de serre ;
  - la quantité de matières résiduelles dirigée vers le site d'enfouissement.

En 2022, le montant alloué à l'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables été doublé. À venir en 2023 : ateliers d'accompagnement zéro déchet destinés aux familles sherbrookoises.

Crédit : Ville de Sherbrooke

Mieux gérer nos matières organiques (MO)

Le projet pilote ***ICI on composte !*** a cours sur le territoire de la Ville et compte à ce jour plus de 40 participants issus des milieux scolaire, institutionnel, commercial et multilogements. Ces projets, menés en collaboration avec le CRE Estrie, visent à soutenir l'adoption de nouvelles de pratiques et à compiler des

Prochain PGMR 2023-2030 : la Ville de Sherbrooke met les bouchées doubles (suite)

données pour implanter cette collecte de façon harmonieuse dans tous les ICI sherbrookois.

Objectifs visés d'ici 2030 :

- Desservir 100 % du avec la collecte des MO
- Valoriser 70 % des MO

Améliorer la performance en GMR et mieux sensibiliser la population à ce sujet

Pour sensibiliser les populations immigrantes à une saine GMR, la Ville offrira des ateliers aux organismes qui œuvrent auprès de cette clientèle, ainsi que dans les institutions scolaires Sherbrooke. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est partenaire du projet.

Effectuer une transition vers une économie circulaire

Depuis 2018, la Ville s'engage dans la transition vers l'économie circulaire (EC) (participation aux projets Synergie Estrie et Villes et Régions Circulaires de la Fédération Canadienne des municipalités). Cette année, une analyse de flux de matières territoriale (AFM) est réalisée en collaboration avec le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en ingénierie durable et écoconception (LIRIDE) de l'Université de Sherbrooke. Cette étude permettra à la Ville d'identifier les stratégies d'économie circulaire à mettre en place et se concrétisera par l'adoption d'une première feuille de route en économie circulaire municipale. Pour en savoir plus sur le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 : sherbrooke.ca/pgmr

Questions ou commentaires : environnement@sherbrooke.ca

Les engagements en environnement de nos élu.es municipaux

*Par Caroline Nioucel, chargée de projets et coordonnatrice des programmes éducatifs au **CRE Estrie***

Pour contrer les changements climatiques, les municipalités jouent un rôle crucial, notamment dans la mise en place de la transition écologique : infrastructures publiques, influence des citoyen.nes, qualité de l'environnement, mobilité, développement du territoire, gestion des matières résiduelles et des eaux, espaces verts, sécurité alimentaire, développement économique, etc.

Un an après les élections municipales, il est temps de faire le premier bilan des décisions prises pour l'environnement en Estrie. Dans le cadre de cette édition de la revue Estrie Zone Verte, le CRE Estrie a proposé aux élu.es municipaux des 23 villes les plus peuplées de la région de faire un retour sur leur première année de mandat dans leur ville.

Nous leur avons demandé de répondre à la question suivante : **Quelle(s) action(s) concrète(s) en environnement avez-vous ou êtes-vous en train de mettre en place face à l'urgence climatique depuis votre élection ?**

Cinq de nos représentantes municipales se sont prêtées au jeu. Voici donc leurs réponses par ordre de réception.

Martine Javelas

Conseillère municipale au Canton d'Orford et présidente du Comité Consultatif de Transition Écologique

En tant que conseillère municipale depuis 2021 et résidente d'un milieu de vie exceptionnel, je souhaite léguer aux générations futures un lieu de vie dont l'environnement sera de la plus grande qualité.

Un geste concret du conseil municipal a été la création d'un nouveau Comité Consultatif de Transition Écologique au printemps 2022. Cette décision démontre la préoccupation grandissante de la municipalité et de ses citoyens face à la crise environnementale globale et sa volonté d'agir à notre échelle pour améliorer la situation.

Lors du recrutement des membres du comité, nous avons reçu de nombreuses candidatures, de citoyens

Les engagements en environnement de nos élu.es municipaux (suite)

motivés et désireux d'agir face à la crise climatique. Le comité est formé de deux (2) élus, huit (8) citoyens et de la coordonnatrice au service de l'environnement, permis et inspection. La diversité des membres et leurs expériences sont un grand atout. La compétence collective de ce groupe est exceptionnelle et va permettre de réaliser des actions concrètes qui feront une différence. Certains travaillent dans les domaines du génie, de l'environnement et développement durable, et tous apportent une contribution significative. Nous bénéficions de contacts privilégiés et plusieurs projets se réaliseront en collaboration avec des professeurs, étudiants et diverses institutions telles que les universités.

Depuis sa création, le comité s'est réuni une fois par mois et travaille sur un plan à court et moyen terme, avec des recommandations qui seront proposées au conseil municipal, en matière de transition écologique, protection du milieu naturel, réduction des gaz à effet de serre et consommation responsable. Les moyens envisagés passent par la sensibilisation de la population, son implication dans des actions concrètes et un dialogue ouvert et enrichissant. Il est malheureusement trop tôt pour partager le plan d'action.

Je suis enthousiaste et confiante de l'impact positif des actions du comité, qui saura impliquer, sensibiliser et inspirer toutes les générations d'Orford.

Nathalie Pelletier

Mairesse de Magog

La situation du surachalandage du marais de la Rivière-aux-Cerises est suivie de près avec le comptage des embarcations. La situation s'est améliorée au cours de l'été 2022 et nous poursuivons notre vigie en ce sens, car ce marais joue un rôle primordial et sa destruction aurait des impacts importants.

Les acteurs de différents milieux qui composent la Table de concertation pour la protection du ruisseau Castle se sont réunis au printemps dernier pour faire état de la situation et annoncer le projet en cours initié par la Ville de Magog. Il s'agit d'un bilan sédimentaire qui devrait nous indiquer d'où proviennent les plus grandes quantités de sédiments afin de pouvoir agir en amont sur des mesures préventives ou réparatrices.

La mise à jour du plan de conservation est en cours. Celui-ci présentera un portrait global de la répartition des éléments d'intérêts écologiques sur le territoire, et identifiera les milieux naturels de grande valeur écologique ou sensible et viendra soutenir l'élaboration d'une stratégie de gestion et de plans d'action pour la protection de ces milieux.

Au cours de l'été 2021, des équipes de stagiaires en environnement ont procédé à des constats sur la qualité de l'eau et sur l'état des bandes riveraines. Un plan d'action est en cours d'élaboration afin d'être plus proactifs sur ce dossier au cours des prochains mois.

La Ville de Magog subventionne les bornes de recharge de véhicules électriques pour ses résidents, ainsi que les produits d'hygiène féminine et les couches lavables en collaboration avec la Maison de la famille Memphrémagog.

Nous poursuivons notre étroite collaboration avec les associations de protection de lacs et cours d'eau. Enfin, nous sommes à réviser nos règlements et impliquons l'équipe de l'environnement dans cette refonte afin de faire mieux à ce niveau.

Julie Bourdon

Mairesse de Granby

La protection de l'environnement était un enjeu important lors de la dernière campagne électorale municipale et j'entendais bien les citoyens qui souhaitaient que leurs élus en fassent davantage en la matière. Lors de cette première année de mandat, le conseil municipal de Granby à poser des gestes concrets afin de répondre aux attentes de la population.

Tout d'abord, nous sommes à élaborer un plan de conservation des milieux naturels qui nous permettra d'identifier des milieux boisés d'intérêts, des corridors écologiques et des milieux humides et de définir nos priorités de conservation pour l'avenir. Granby se caractérise par sa proximité avec la nature. Notre souhait, c'est de protéger cet environnement si précieux et d'être en mesure de maintenir 30 % de nos milieux naturels.

Les engagements en environnement de nos élu.es municipaux (suite)

D'ailleurs, dès les premiers mois de notre mandat, afin de bien illustrer cette nouvelle vision du conseil municipal en matière de protection des milieux naturels, nous avons préservé un important terrain de 3 162 540 pi^2 à haute valeur écologique.

Avec cette volonté de protéger nos milieux naturels et nos terres agricoles, il devient impératif de revoir nos modes de développement afin de faire place à une plus grande densification. C'est pourquoi Granby a décidé de se doter d'un plan de densification qui nous permettra de mieux encadrer cette densité résidentielle en créant des milieux de vie intéressants pour les citoyennes et les citoyens.

En somme, la sauvegarde de l'environnement n'est pas qu'un concept abstrait pour le conseil municipal de Granby, mais bien une réalité de tous les jours qui est au cœur des décisions qu'il prend. Nous souhaitons ainsi avoir un impact positif sur notre environnement et influencer la qualité de vie de la population.

Évelyne Beaudin
Mairesse de Sherbrooke

& Joanie Bellerose
Présidente de la Commission de l'environnement et de la mobilité

Déjà un an à l'hôtel de ville ! Cette année, nous avons jeté les bases de ce qui guidera nos actions pour les années à venir : agir davantage en mobilité, protéger nos espaces verts, aménager intelligemment notre territoire, améliorer la gestion des matières résiduelles, réduire la production des GES. Nous avons posé des gestes tangibles, qui ne passent pas inaperçus.

L'heure n'est plus aux compromis en matière d'environnement et de protection de nos cours d'eau. Dans le dossier des bandes riveraines, le conseil municipal a tranché et demande aux riveraines et riverains de revitaliser les rives sur une largeur de 5 à 7,5 mètres, selon la pente.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. En bannissant certains articles à usage unique, dont les sacs d'emplettes, la Ville entend favoriser l'adoption de réflexes écoresponsables. Dans la même veine, nous avons doublé le programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables et prolongé le projet pilote de collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions.

Le transport cause 56 % de nos GES à Sherbrooke. Pour aider les Sherbrookoises et Sherbrookois à adopter de nouvelles habitudes de transport, nous devons densifier nos quartiers, aménager des corridors de mobilité et mettre en place un réseau structurant de transport en commun. À ces fins, la Ville aura une nouvelle ressource dédiée à la mobilité. De plus, nous prévoyons l'ajout de 90 km de trottoirs et de 105 km de liens cyclables d'ici 2030.

Nous vous invitons à suivre les travaux de la Commission de l'environnement et de la mobilité en ligne et directement à l'hôtel de ville. Entrez, c'est ouvert !

Et après ?

La réalisation d'actions concrètes en matière d'environnement au niveau municipal est indispensable pour une transition écologique efficace. On constate que les actions de nos élues participantes sont pour la plupart liées à la mobilité durable, le verdissement et la protection des milieux naturels. Ce sont les principales préoccupations qui ressortaient lors de la consultation citoyenne réalisée par le CRE Estrie avant les élections municipales en 2020 (voir les résultats régionaux). Autant de facteurs qui ont un impact réel dans l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des gaz à effet de serre.

Lors de l'appel à la participation à cette revue, on constate que ce sont uniquement des représentantes municipales qui ont trouvé du temps dans un agenda automnal chargé pour se prêter au jeu. La place de la femme est de plus en plus représentée en politique, notamment au municipal. Peut-être serait-ce cela la clé d'une transition écologique efficace ? Alors, longue vie à notre gouvernance locale engagée et proactive en matière d'environnement !

Le CRE Estrie tient à remercier chaleureusement les élues municipales qui se sont montrées disponibles et qui ont contribué à cette revue.

Le portrait d'un membre

Le RAPPEL : 25 ans de mobilisation pour la protection des plans d'eau

Par Angélie Bellerose-Langlois, coordonnatrice aux communications et au marketing pour le RAPPEL – Coopérative de solidarité en protection de l'eau

Cette année en est une charnière pour le RAPPEL. En effet, l'organisation célèbre son 25e anniversaire. Évidemment, toute organisation a une histoire qui lui est propre, mais celle du RAPPEL en est une toute singulière. C'est d'abord l'histoire de personnes dévouées pour la préservation des plans d'eau du Québec.

Pour bien comprendre, il faut d'abord remonter au début des années 90, alors qu'existait un programme gouvernemental dédié à la protection des lacs : le Programme des lacs. Ce programme mena à la constitution de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL). En effet, les associations qui interagissaient avec le Programme avaient été invitées à se regrouper et se fédérer. La FAPEL regroupait alors des centaines d'associations partout au Québec qui recevaient de l'aide financière, des services et du soutien scientifique. Malheureusement, le gouvernement prit des décisions qui menèrent à l'abolition du Programme des lacs et au déclin de la FAPEL qui perdit tous ses moyens techniques et financiers. Le tout laissa les associations orphelines, privées de ressources pour la protection de leur plan d'eau.

C'est à ce moment que des associations de l'Estrie décidèrent de se mobiliser et d'unir leur force pour être entendues. Ainsi, le Regroupement des associations des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du Haut Saint-François (RAPPEL) naquit en avril 1997. À cette époque, le RAPPEL s'apercevait que partout, le phénomène d'eutrophisation des lacs prenait de l'ampleur. Il souhaitait ainsi présenter des solutions innovantes et pragmatiques pour sensibiliser la population et les différents paliers de décideurs.

Les réalisations que l'équipe mit en œuvre dans les années qui suivirent font encore écho aujourd'hui : production de rapports percutants, création de guides et d'affiches de sensibilisation encore utilisés et reconnus aujourd'hui, méthode révolutionnaire d'entretien des fossés, nombreux prix et reconnaissances obtenus, plantation de 100 000 arbres, programme de diagnostic environnemental du bassin versant intitulé Schéma d'Action Global pour l'Eau (SAGE), etc.

Tout le travail accompli n'aurait pu être possible sans les heures innombrables investies par les bénévoles et sans l'œuvre passionnée des gens qui ont joint l'équipe professionnelle du RAPPEL au fil du temps.

En 2015, le RAPPEL s'est transformé en coopérative de solidarité à but non lucratif. L'entreprise d'économie sociale est donc gérée démocratiquement par ses membres, dont les associations de protection de l'eau constituent encore sa base principale. Sa mission est de promouvoir la protection des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et de soutenir, par son expertise, les personnes et les organismes qui y sont engagés. Plus que des bénéficiaires de services, les membres du RAPPEL sont les premiers acteurs de la préservation des plans d'eau puisqu'ils en ont une connaissance précieuse et en sont les gardiens.

Crédit : RAPPEL – Coopérative de solidarité en protection de l'eau

Parallèlement, le RAPPEL offre des services-conseils et une expertise d'intervention terrain en protection de l'eau grâce à son équipe interdisciplinaire, tout en posant des actions concrètes basées sur les valeurs de l'organisation : la protection de l'environnement, le renforcement et l'engagement des communautés locales et l'efficience économique. Elle réinvestit donc dans la protection du trésor collectif que représentent les plans d'eau plutôt que de viser les profits financiers.

À l'aube de ce 25e anniversaire, le RAPPEL désire continuer de mobiliser et prendre les mesures pour avancer vers un objectif collectif, celui de faire face aux enjeux environnementaux grandissants.

Vous êtes invités à consulter la série d'articles commémoratifs sur le site Web rappel.qc.ca pour en apprendre davantage sur cette histoire remarquable qui s'est écrite grâce à tous ces gardiens et gardiennes de l'eau.

Essai de maîtrise en environnement

La conservation de la biodiversité en terres privées au sud du Québec : caractérisation des freins et leviers systémiques et recommandations pour une approche intégrée

*Par Fanny Deschênes, détentrice d'une maîtrise en gestion de l'environnement de **l'Université de Sherbrooke** et chargée de projets à **Éco-corridors laurentiens***

À l'approche de l'échéance des cibles de protection de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, qui visent à freiner la perte de biodiversité mondiale d'ici 2030, il est impératif de trouver des approches de conservation applicables au sein des territoires non seulement publics, mais également privés. Alors que le Québec a atteint sa cible de protection de 17 % de son territoire terrestre, la majorité des aires protégées se situent au nord du 49e parallèle, là où les activités humaines et les pressions démographiques sont moindres, alors qu'au sud se trouve la majeure partie de la biodiversité. Or, ce territoire est majoritairement de juridiction privée. Ainsi, une gestion intégrée entre l'ensemble des parties prenantes, des différentes échelles de gouvernance territoriales et des secteurs est nécessaire afin d'assurer la conservation des milieux naturels au sud du Québec.

Une caractérisation des freins et leviers écologiques, sociaux, économiques et de gouvernance à la conservation de la biodiversité en terres privées au sud du Québec réalisée dans cet essai révèlent l'ampleur des défis que cela implique. S'inspirant de pratiques internationales de conservation mises en place en France, en Suisse, en Europe du Nord et aux États-Unis, des pistes de solutions innovantes pour le Québec sont proposées. Celles-ci visent à intégrer la connectivité écologique à l'échelle du paysage dans l'aménagement du territoire, à combler les lacunes du réseau d'aires protégées, à créer des incitatifs au développement d'un sentiment d'appartenance à la nature parmi la population, à augmenter les ressources et optimiser les outils de planification territoriale et règlementaire des instances municipales et régionales, à instaurer une gouvernance participative parmi l'ensemble des parties prenantes par une collaboration accrue entre les ministères et les secteurs publics et privés, à améliorer les incitatifs financiers pour la conservation volontaire et à instaurer l'écofiscalité au Québec.

Lire l'essai de maîtrise.

Rivière Watopeka. Crédit : CRE Estrie

Des GESTes pour le climat

*Par Mélanie Houle, chargée de projets au **CRE Estrie***

Cette année encore, le Programme GEST de la Fondation estrienne en environnement a reçu des candidatures porteuses de grandes initiatives ! Lancé en 2018, il est destiné à favoriser la mise en œuvre de projets innovants s'inscrivant dans la lutte aux changements climatiques en Estrie. Il permet aux organisations de moins de 100 employés et aux municipalités des Cantons-de-l'Est de bénéficier d'un appui financier leur permettant de réaliser des gestes concrets pour le climat.

GEST vise particulièrement les projets de réduction des gaz à effet de serre (GES), qui favorisent des changements de comportements nécessaires à la transition écologique que nous vivons.

Le jury a sélectionné dix finalistes qui ont eu la chance de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un ou plusieurs experts en environnement. Cet accompagnement soutenait les promoteurs de projets dans la recherche de piste d'amélioration. Ce parrainage par des experts est une nouveauté de cette quatrième édition spéciale Climat de changement.

« *Dans l'accompagnement, on a identifié plein de nouvelles idées concrètes pour le projet et pour mon entreprise. Les experts ont pris le temps de me proposer des actions adaptées à notre réalité qui peuvent être facilement mises en œuvre. Maintenant, je peux investir des efforts à les réaliser*. » Olivier Marcoux – Bromont Campervan

À la suite des présentations finales des projets devant le jury, le 25 novembre 2022, la Fondation estrienne en environnement a sélectionné deux lauréats. Les projets de **Canopée de la Coop Canopée** et **Van électrique de l'entreprise Bromont Campervan** ont reçu une bourse de 10 000 $ respectivement.

Ces projets lauréats se sont démarqués grâce à leur originalité, leur potentiel d'impact et leurs mesures visant les changements de comportements de la population au bénéfice du climat.

Sébastien Martineau d'Hydro-Québec, Olivier Marcoux de Bromont Campervan, Alexandria Schmitz de Coop Canopée et Anne-Judith Bélanger d'Energir. Crédit : FEE

Nous tenons à souligner les efforts de tous les participants au programme et particulièrement les huit autres finalistes.

SERRE ELEKTRA | MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE | LA VALLÉE DU MOULIN | FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'ESTRIE | CÉGEP DE GRANBY | LES CULTURES CANTOUQUE | MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL | REGROUPEMENT DU PARC DU MONT-BELLEVUE

En savoir plus

Merci aux partenaires du programme GEST

Hydro Québec

énergir

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Clinique en environnement

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.
Canada

Les grands gagnants du GALA des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est

*Par Jacinthe Caron, co-directice **du CRE Estrie** et membre du Conseil d'administration de la **Fondation estrienne en environnement***

Alors que le traditionnel GALA environnemental de la région a pris une pause obligée, le conseil d'administration de la Fondation estrienne en environnement a été bien heureux d'offrir le retour de ce grand rassemblement automnal ayant pour objectif de faire rayonner les actions environnementales inspirantes réalisées par des organisations de toutes sortes pour cette 28e édition. 25 actions ont été retenues pour un « Prix Distinction » au gala qui s'est tenu le 20 octobre dernier. Parmi celles-ci, cinq se sont particulièrement démarquées auprès du jury et elles vous sont présentées ici.

La ville de Bromont avec la création du Parc des sommets

Le Parc des Sommets est le produit d'une concertation inégalée qui a permis de protéger à perpétuité plus de 150 hectares de milieux naturels. L'écosystème forestier diversifié et les milieux humides qui le parsèment sont quelques-uns des éléments qui le distinguent. Offrant plusieurs activités de plein air et favorisant la cohésion entre l'humain et la nature, ce Parc permet d'accroître la sensibilisation à la protection des milieux naturels, sans compter les bienfaits sur la santé physique et psychologique des usagers. On doit ce legs inestimable à la communauté, aux bénévoles, aux donateurs, aux généreux partenaires ainsi qu'aux élus municipaux.

Corporation du développement communautaire du Granit avec son projet des Solutions gourmandes.

Les Solutions gourmandes visent à réduire le gaspillage alimentaire et à permettre à tous de pouvoir s'alimenter de façon saine et nutritive, et ce, à moindre coût. Les denrées invendues chez les épiciers, les entreprises en alimentation et les producteurs sont triées et redistribuées ou encore cuisinées pour en faire des repas congelés. Ces derniers sont vendus à moindre coût à des gens en situation de vulnérabilité qui sont référés au service. De nouveaux projets s'ajoutent régulièrement, car les idées ne manquent pas pour lutter contre le gaspillage alimentaire et nourrir la population du Granit.

Le Verger Le Gros Pierre et son tournant écoresponsable

Verger Le Gros Pierre s'est engagé dans la voie du développement durable sans faire de compromis sur sa mission première : produire et transformer des pommes de qualité tout en développant le goût des consommateurs pour de nouvelles variétés de pommes. L'engagement de Verger Le Gros Pierre à réduire son empreinte écologique se traduit par une diminution de 80 % de son utilisation de pesticides chimiques ainsi qu'une diminution significative de sa consommation d'eau. Ses emballages sont entièrement faits de matières recyclables ou compostables. Tout ceci avec un effort constant de partager son savoir-faire avec son équipe et sa clientèle.

La crèmerie AMS a également fait le virage écoresponsable !

Depuis 2019, la Crèmerie AMS a pris un virage vert. Les contenants de verre consignés, les ustensiles réutilisables et les pailles compostables ont remplacé le plastique à usage unique dans le cours de ses opérations. Le concept est simple : utiliser des contenants de verre réutilisables à l'infini pour servir les desserts et boissons glacées, moyennant une consigne de 2 $ par contenant. L'objectif principal d'instaurer ce concept unique était d'éliminer complètement l'empreinte écologique que représentaient les déchets de plastique générés par la crèmerie.

Construction Longer fait la gestion des matières résiduelles sur ses chantiers

Faire partie du problème ou faire partie de la solution ? Construction Longer a cette vision d'édifier l'industrie de la construction, de lui redonner ses lettres de noblesse. La réponse à cette question lui a donc semblé évidente. En 2020, une démarche de développement durable s'est amorcée par une revue de sa gestion des matières résiduelles. En seulement 2 ans, Construction Longer a détourné plus de 1400 tonnes de l'enfouissement. Des investissements en conteneurs, en affichage, en planification et en préfabrication ont été utiles dans le détournement de matières à l'enfouissement.

En plus des 5 grands Prix, le projet « La forêt qui marche » en remporté un prix Coup de cœur du Jury et 3 projets réalisés par des jeunes du primaire à l'Université se sont mérités des bourses d'excellence.

Retrouvez le tout avec plus de détails dans le cahier-souvenir du GALA 2022.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre Partenaire d'Excellence Hydro-Québec, ainsi que notre partenaire l'Université de Sherbrooke et nos nombreux collaborateurs.

Revoyez le GALA en photos !

Bienvenue à nos nouveaux membres

Nous sommes le réseau des acteurs en environnement de la région

En devenant membre du CRE Estrie, vous joignez votre voix à celle des acteurs qui agissent pour la protection de l'environnement et du développement durable en Estrie.

Le CRE Estrie travaille avec des organismes, des entreprises privées, des institutions, des réseaux, des instances gouvernementales et municipales et des citoyens afin d'améliorer la performance environnementale de notre région.

Nos principaux créneaux d'action

* La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique
* Le transport durable et l'aménagement du territoire
* La gestion des matières résiduelles
* La protection des milieux naturels
* La gestion environnementale et le développement durable des collectivités

Avantages d'être membre

- ☑ Vous êtes branchés sur l'actualité environnementale de la région ;
- ☑ Vous bénéficiez de notre support et de notre expertise pour démarrer ou faire rayonner vos projets environnementaux ;
- ☑ Vous recevez notre revue d'information environnementale « Estrie Zone Verte » et vous pouvez y contribuer par un article ou une annonce ;
- ☑ Vous faites entendre votre voix et opinion en joignant le conseil d'administration et nos comités de travail thématiques ;
- ☑ Vous obtenez les rabais « membres » sur nos activités ;
- ☑ Vous êtes invités aux activités ainsi qu'à l'Assemblée générale annuelle ;
- ☑ Vous êtes associé à une organisation qui prône la protection de l'environnement par la collaboration ;
- ☑ Vous nous soutenez dans la réalisation de notre mission.

Quatre catégories de membres s'offrent à vous

* **Citoyen** : vous ne payez qu'une fois **25 $** pour être **membre à vie**
* **Membre Régulier : 50 $** (entreprises, associations, OBNL, municipalités)
* **Membre Engagé : 100 $** (entreprises, associations, OBNL, municipalités)
* **Membre Grand Partenaire : 500 $**

DEVENIR MEMBRE

Voyez les avantages associés à chaque catégorie.

Conseil régional
de l'*environnement*
de l'Estrie